MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 13 mai 2019 à la salle municipale de l'hôtel de ville à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
Est absent :	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : deux (2) personnes

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7111

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h03.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, en ajoutant les items 13 G et 13 H relativement à deux appuis au Cercle de Fermières Lac-des-Écorces, et ce, tout en laissant le point 15 *Questions diverses* ouvert

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
   Séance ordinaire du 8 avril 2019
   Compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 10 mai 2019
   Fourniture de granulats
   Compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 10 mai 2019
   Fourniture d'asphalte chaude de correction
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
   A. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
   B. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
   C. Village-relais – Résolution autorisant la DG à signer l'entente entre le gouvernement du Québec et la Municipalité relativement à l'élaboration de notre dossier de candidature
7. **Ressources humaines**
   A. Entériner l'embauche de moniteurs pour le camp de jour 2019
   B. Entente de fin d'emploi et quittance finale
8. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**

9. Voirie municipale

A. Octroi de contrat – Fourniture de granulats

B. Octroi de contrat – Fourniture d'asphalte chaude de correction

C. Avis de la municipalité au MTQ quant au projet d'interdire le stationnement et l'arrêt le long de la 117 vis-à-vis le kiosque de fruits et légumes

D. Demande au MTQ de réparer la traverse de la piste cyclable secteur VB

10. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)

A. Acceptation du règlement #62 décrétant les coûts de construction d'un nouvel écocentre et d'une aire de traitement des matériaux secs de la RIDL

B. Inspection caméra des conduites sanitaire et pluviale du boul. St-François (près chemin du Pont)

11. Santé et bien-être (HLM)

12. Urbanisme et environnement

A. Régulariser les titres du lot 3 314 004

B. Identification d'une personne responsable des relations avec les entrepreneurs et le CLD d'Antoine-Labelle

C. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure nº DPDRL190049 afin d'autoriser l'installation d'une enseigne commerciale en fibre de verre de 11 m^2 au-dessus de la ligne de toit du bâtiment dérogeant ainsi au règlement 40-2004 relatif au zonage – Lot 3 314 874 – 494, boul. St-François

D. Subvention arbres

13. Loisirs et culture

A. Demande de soutien pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés*

B. Désignation de la personne élue responsable du dossier « Aînés »

C. Désignation de la personne représentant la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes

D. Nomination du bénévole de l'année 2018 – 5 à 7 Reconnaissance, jeudi 16 mai Chalet des patineurs

E. Traçage des lignes pour la balle-molle mineure

F. Sollicitation du Cercle de Fermières VB dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020

14. Autres

A. Adoption des salaires d'avril 2019 pour un montant brut de 72 844.25 $

B. Adoption des dépenses d'avril 2019 pour un montant de 128 642.30 $

C. Opinion juridique : nil

D. Réaménagements budgétaires : nil

15. Questions diverses

A.

B.

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7113

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux suivants, tels que déposés, :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019
- Compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 10 mai 2019
  Fourniture de granulats
- Compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 10 mai 2019
  Fourniture d'asphalte chaude de correction

ADOPTÉE

****

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h13.

****

CORRESPONDANCE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7114

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article [573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (ci-après : LCV) ou à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM)], une [ville ou municipalité] doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7115

DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

ATTENDU que la municipalité doit désigner une personne pour effectuer la gestion du compte de carte de crédit Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que la Municipalité délègue à la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Labelle, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération »);

2. Que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. Que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. Que la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Labelle, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. Que la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Labelle, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7116

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À L'ÉLABORATION DE NOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À TITRE DE VILLAGE-RELAIS

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer l'entente à intervenir entre le Gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports) et la Municipalité relativement à l'élaboration de son dossier de candidature à titre de village-relais.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7117

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2019

ATTENDU que treize (13) candidatures ont été reçues à la suite de l'affichage de l'offre d'emploi « Moniteur en chef et moniteurs – Camp de jour 2019 »;

ATTENDU que le comité de sélection, Mélanie St-Cyr et Normand Bernier, a étudié les candidatures le 9 avril dernier et qu'il recommande l'embauche de sept (7) d'entre elles :

Émilie Potvin-Bujold	monitrice en chef
Audrey Sloan	monitrice de soutien
Mégan Guénette-Grégoire	monitrice
Camille Ouimet	monitrice
Naomie Lajeunesse	monitrice
Sharon Doré-Cayer	monitrice
Maïna Venne	remplaçante

ATTENDU que la directrice générale par intérim, de par sa délégation de pouvoir, a procédé à l'embauche des sept (7) candidates comme recommandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par la directrice générale par intérim d'embaucher les sept candidates énumérées ci-dessus pour le camp de jour 2019.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7118

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET QUITTANCE FINALE

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale par intérim de signer l'entente de fin d'emploi et quittance finale relativement à l'employé nº 72.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7119

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE GRANULATS

ATTENDU que la directrice générale par intérim a lancé un appel d'offres sur invitation à la suite de l'approbation du Conseil municipal par la résolution 2019-02-7026, pour la fourniture de granulats;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'hôtel de ville de Lac-des-Écorces le vendredi 10 mai 2019 à 9h;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue à l'heure légale d'ouverture des soumissions, et que les prix indiqués sont des prix unitaires à la tonne métrique, excluant les taxes :

Pavages Maska inc.

0-¾"	8.00 $
0-2½"	8.00 $

ATTENDU que la soumission a été analysée pour vérifier sa conformité et qu'elle répond aux critères énoncés dans le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7120

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'ASPHALTE CHAUDE DE CORRECTION

ATTENDU que la directrice générale par intérim a lancé un appel d'offres sur invitation à la suite de l'approbation du Conseil municipal par la résolution 2019-02-7026, pour la fourniture d'asphalte chaude de correction;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'hôtel de ville de Lac-des-Écorces le vendredi 10 mai 2019 à 9h;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues à l'heure légale d'ouverture des soumissions, et que les prix indiqués sont des prix unitaires à la tonne métrique, excluant les taxes :

Pavages Maska inc.	93.00 $
Pavages Wemindji inc.	113.40 $

ATTENDU que les deux soumissions ont été analysées pour vérifier leur conformité et que toutes deux répondent aux critères énoncés dans le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Pavages Maska inc. considérant que son prix est le plus bas.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7121

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU MTQ QUANT AU PROJET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT ET L'ARRÊT LE LONG DE LA 117 VIS-À-VIS LE KIOSQUE DE FRUITS ET LÉGUMES

ATTENDU que le MTQ a eu des représentations à l'effet d'interdire le stationnement et l'arrêt le long de la 117 vis-à-vis le kiosque de fruits et légumes situé à environ 800 mètres au nord du village, plus spécifiquement à l'endroit où les camionneurs vont s'immobiliser la nuit.

ATTENDU que selon le MTQ cette interdiction serait que pour la plage horaire d'ouverture du kiosque, soit environ de 9h à 18h, ce qui permettrait aux camionneurs de l'utiliser la nuit;

ATTENDU que le MTQ désire obtenir l'avis de la municipalité à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le MTQ que la Municipalité laisse le soin au MTQ de juger si cette interdiction a lieu d'être pour la sécurité des usagers de la route 117.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7122

DEMANDE AU MTQ DE RÉPARER LA TRAVERSE DE LA PISTE CYCLABLE SECTEUR VB

ATTENDU que la traverse de la piste cyclable sur la route 311 Sud est très endommagée et qu'elle nécessite des travaux de réparation;

ATTENDU que le passage de véhicules lourds au niveau de la traverse cause des désagréments aux résidents voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MTQ de bien vouloir procéder à des travaux de réparation de la route 311 Sud au niveau de la traverse de la piste cyclable.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7123

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT #62 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCOCENTRE ET D'UNE AIRE DE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS DE LA RIDL

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte le Règlement #62 décrétant les coûts de construction d'un nouvel écocentre et d'une aire de traitement des matériaux secs de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et un emprunt au montant de 300 000 $ à cet effet.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7124

INSPECTION CAMÉRA DES CONDUITES SANITAIRE ET PLUVIALE DU BOUL. ST-FRANÇOIS

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à une inspection télévisée de la conduite sanitaire du boul. St-François près de la rue du Pont avant d'effectuer tout travail de réfection de ladite conduite;

ATTENDU qu'une inspection télévisée de la conduite pluviale est également nécessaire à cet endroit, laquelle sera prise en charge par le MTQ;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions, toutes taxes incluses, soit :

Services Infraspec	8 348.90 $
Hydro Environnement	7 243.43 $

ATTENDU que la municipalité désire profiter de cette occasion pour faire faire l'inspection finale du prolongement de la conduite sanitaire de la rue de la Montagne construite à l'automne 2018 pour le bloc sanitaire épargnant ainsi sur les frais de déplacement;

ATTENDU que les frais associés à l'inspection de la conduite de la rue de la Montagne s'élèvent à 557.62 $, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise Hydro Environnement pour effectuer le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites sanitaire et pluviale du boul. St-François ainsi que celle de la rue de la Montagne pour un montant total de 7 801.05 $.

Il est aussi résolu, à la suite de l'approbation de M. Pierre Lapointe du MTQ, de facturer au MTQ un montant de 1 300 $, plus les taxes, relativement à la conduite pluviale.

Ces dépenses seront payées à même le GL 23-053-10-721.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7125

RÉGULARISATION DES TITRES DU LOT 3 314 004

ATTENDU que le lot 3 314 004 a été acquis par la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de l'impôt foncier du 14 mai 1992 et qu'aucun acte notarié n'a été réalisé après le délai de deux ans;

ATTENDU que la Municipalité a accepté de vendre ledit lot en décembre dernier, résolution 2018-12-6985;

ATTENDU qu'avant de procéder à la vente du lot 3 314 004, ses titres doivent être régularisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater Me Alexandrine Charbonneau-Cyr ou Me David Morin de préparer l'acte notarié afin de régulariser les titres pour pouvoir procéder à la vente du lot 3 314 004;
- Que tous les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette transaction sont à la charge de la municipalité;
- Que le Conseil municipal autorise et mandate le maire, Pierre Flamand, et la directrice générale par intérim, Nathalie Labelle, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents légaux nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7126

IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'un comité composé d'élus a été mis en place pour « Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux »;

ATTENDU que l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une concertation auprès des élus et des entrepreneurs;

ATTENDU que la première action du plan est « Établir une politique et renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation des projets entrepreneuriaux »;

ATTENDU qu'il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et de comprendre les besoins au-delà de la demande;

ATTENDU qu'il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les projets entrepreneuriaux sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Sandra Laberge afin de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la municipalité et d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7127

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N^{O} DPDRL190049 AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE EN FIBRE DE VERRE DE 11 M^2 AU-DESSUS DE LA LIGNE DE TOIT DU BÂTIMENT DÉROGEANT AINSI AU RÈGLEMENT 40-2004 – LOT 3 314 874 – 494, BOUL. ST-FRANÇOIS

ATTENDU que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la compagnie Ferme Hortilait inc. est propriétaire du matricule 9158-01-0901, incluant le lot 3 314 874, faisant partie du cadastre officiel du Québec, et que par son mandataire, monsieur Claude Richer, elle autorise monsieur Jérémie Pitre, au nom des Entreprises Pitre inc. à présenter une demande de dérogation mineure portant le numéro DPDRL190049;

ATTENDU que la propriété est assujettie à la grille A-01 du règlement 40-2004 relatif au zonage;

ATTENDU que le demandeur qui opère un kiosque de vente de produits maraichers, plus particulièrement de fraises, désire faire l'installation d'une enseigne en fibre de verre représentée par une fraise en trois dimensions de 11 mètres carrés au-dessus du toit du kiosque existant. L'enseigne est de 12 pieds de large par 10 pieds de haut pour une superficie totale de 120 pieds carrés;

L'article 10.2 alinéa c) du règlement 40-2004 relatif au zonage mentionne qu'aucune enseigne ne peut être posée en tout ou en partie au-dessus de la ligne de toit. Selon l'article 10.4 l'aire maximale d'une enseigne commerciale est de 6 m^2;

ATTENDU qu'il s'agit d'une représentation d'un produit vendu dans le kiosque, qu'elle sert à attirer l'attention sur le produit même s'il n'y a pas d'écriture, il s'agit donc d'une enseigne commerciale à caractère publicitaire;

ATTENDU qu'une dérogation mineure est demandée pour l'installation d'une enseigne de plus de 6 m^2 au-dessus de la ligne de toit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de dérogation mineure nº DPDRL190049 à l'effet d'autoriser une enseigne au-dessus de la ligne toit de 11 mètres carrés constituée d'une représentation picturale en trois dimensions servant à faire la promotion d'un produit emblématique du kiosque maraicher.

Le caractère unique de l'objet ainsi que sa valeur artistique et emblématique font en sorte que son emplacement et ses dimensions ont exceptionnellement été acceptés en dérogation mineure.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7128

SUBVENTION ARBRES

ATTENDU qu'Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité et que dans le cadre de son Programme de reboisement social™, elle met sur pied des projets de plantation d'arbres dans des communautés afin de séquestrer le CO^2 et réduire l'empreinte écologique générée par une ou plusieurs tierces parties représentées par Arbre-Évolution;

ATTENDU que la municipalité a déposé une demande dans le cadre du Programme de reboisement social™ pour devenir l'hôte d'un projet de reboisement sur diverses parcelles de son territoire et que sa demande a été acceptée par Arbre-Évolution;

ATTENDU que diverses propositions de plan de travail ont été soumises;

ATTENDU que la proposition portant le numéro 294 est celle qui respecte davantage les orientations budgétaires tout en optimisant le nombre d'arbres plantés et la mobilisation des ressources;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Mandater Arbre-Évolution à fournir les végétaux et l'accompagnement nécessaire jusqu'à la plantation selon la proposition nº 294, le tout pour un montant maximum de 3 000$ taxes incluses dont 2 000$ affectés au poste budgétaire 23-071-10-723 et 1000$ à même le surplus accumulé non affecté;
- Mandater la direction générale ainsi que le maire à signer l'entente entre les deux parties.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7129

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE *MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS*

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'élaborer et de réaliser la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) dans un délai d'au plus vingt-quatre (24) mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

ATTENDU que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

ATTENDU que dans le cadre de la mise sur pied du programme MADA, la Municipalité veut formuler une demande d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux afin de mettre en place un comité de pilotage, proposer un projet de politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

ATTENDU que le soutien financier maximal pour une municipalité de moins de 3 000 habitants est de 10 500 $, soit 70% du coût du projet, lequel ne peut dépasser 15 000 $ et que la participation financière obligatoire de la municipalité est quant à elle de 4 500 $, soit 30% du coût du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De nommer notre technicienne en loisirs, Mme Mélanie St-Cyr, personne responsable de la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés*;
- D'autoriser Mme Mélanie St-Cyr à présenter une demande de soutien auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* pour la réalisation d'une politique des aînés et du plan d'action qui en découle;
- De prévoir au futur budget un montant de 4 500 $ pour la mise sur pied de ce programme.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7130

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS »

ATTENDU que lors d'une demande de soutien dans le cadre du programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Municipalité doit désigner une personne élue responsable du dossier « Ainés »;

ATTENDU qu'il existe déjà un comité de travail au sein des élus nommé « Politique familiale et des aînés » dont siègent messieurs Alain Lachaine, Éric Paiement et Serge Piché à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la nomination de messieurs Alain Lachaine, Éric Paiement et Serge Piché à titre de substitut comme personnes élues responsables du dossier « Aînés ».

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7131

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ET DE LA REDDITION DE COMPTES

ATTENDU que lors d'une demande de soutien dans le cadre du programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Municipalité doit désigner une personne représentant la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7132

NOMINATION DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2018

ATTENDU que Mme Mélanie St-Cyr, technicienne en loisirs, invitait les différents organismes de la municipalité à soumettre la candidature de l'un de leurs bénévoles au titre de bénévole de l'année 2018;

ATTENDU que les organismes avaient jusqu'au jj mm dernier pour faire parvenir par courriel le nom de leur candidat ainsi qu'une brève lettre expliquant leur choix;

ATTENDU que quatre bénévoles ont été proposés, soit :

M. Francis Millaire
Comité des loisirs de Lac-des-Écorces

M. Ludovic Paiement
Comité des loisirs de Lac-des-Écorces

Mme Vivian Bleau
Cercle de Fermières Val-Barrette

Jeannine McGuire
Cercle de Fermières de Lac-des-Écorces

Nicole Lachaine
Cercle de Fermières de Lac-des-Écorces

Christianne Gosselin
Cercle de Fermières de Lac-des-Écorces

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le *Bénévole de l'année 2018* lors d'un 5 à 7 de reconnaissance qui se tiendra le jeudi 16 mai prochain à la salle communautaire du chalet des patineurs, secteur Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7133

DEMANDE DE TRAÇAGE DES LIGNES POUR LA BALLE-MOLLE MINEURE

ATTENDU que M. Richard Hamel, bénévole organisateur de la balle molle mineure, a déposé une demande auprès de la municipalité quant à la possibilité d'obtenir de l'aide pour effectuer le traçage des lignes du terrain et installer les buts, et ce, à raison de trois fois par semaine à compter du 13 mai jusqu'au 15 août 2019;

ATTENDU que la municipalité ne peut s'engager à fournir la main-d'œuvre nécessaire au traçage des lignes du terrain et à l'installation des buts comme demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'allouer une aide financière supplémentaire de 400 $ à l'organisation de la balle molle mineure afin de les aider dans l'embauche d'une ressource pour faire les lignes du terrain et installer les buts
- D'affecter cette dépense au GL 02-701-90-970-01.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7134

SOLLICITATION DU CERCLE DE FERMIÈRES VAL-BARRETTE DANS LE CADRE DU *PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2019-2020*

ATTENDU que le Cercle de Fermières Val-Barrette sollicite la municipalité, moyennant l'octroi d'une subvention de 25 000 $ dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020*, quant à la possibilité :

- D'utiliser à ses fins exclusives et sans frais, le sous-sol du Centre de services de la Caisse Desjardins de Val-Barrette, situé au 133, rue St-Joseph, Lac-des-Écorces;
- De procéder, à court et moyen terme et selon les ressources financières disponibles, à l'ajout et l'aménagement entre autres de fenêtres, d'une salle de bain, d'une cuisinette, d'espaces de rangement et d'une chaise élévatrice;

ATTENDU que ce projet permettrait au Cercle de Fermières Val-Barrette d'augmenter son membership, de bénéficier d'un lieu mieux adapté à ses besoins et d'y tenir ses assemblées et réunions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder à la demande du Cercle de Fermières Val-Barrette, et ce, selon les conditions suivantes :

- Présentation des plan et devis à la municipalité pour approbation et pour que celle-ci puisse obtenir le permis nécessaire auprès du service de l'urbanisme;
- Prise en charge, par le Cercle de Fermières Val-Barrette, des différents frais ou honoraires professionnels qui pourraient être liés à audit projet.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7135

SOLLICITATION DU CERCLE DE FERMIÈRES LAC-DES-ÉCORCES DANS LE CADRE DU *PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2019-2020*

ATTENDU que le Cercle de Fermières Lac-des-Écorces sollicite l'appui de la municipalité afin d'obtenir une subvention pour le remplacement de divers équipements dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces appuie le Cercle de Fermières Lac-des-Écorces dans leurs démarches afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020*.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7136

SOLLICITATION DU CERCLE DE FERMIÈRES LAC-DES-ÉCORCES RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE SUBVENTION LOCALE

ATTENDU que le Cercle de Fermières Lac-des-Écorces sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches afin d'obtenir une subvention locale pour un plus grand local;

ATTENDU que le local actuel ne répond plus à leurs besoins, celui-ci étant trop petit;

ATTENDU que leur nouveau métier électronique nécessite d'être installé sur un plancher totalement de niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Cercle de Fermières Lac-des-Écorces dans leurs démarches afin d'obtenir une subvention pour se prévaloir d'un plus grand local.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7137

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES D'AVRIL 2019

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois d'avril 2019 pour un montant brut de 72 844.25 $ ainsi que les dépenses du mois d'avril 2019 pour un montant de 128 642.30 $.

ADOPTÉE

****

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h32 et se termine à 19h40.

****

RÉSOLUTION NO : 2019-05-7138

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h40.

ADOPTÉE

****

_____	_____
Pierre Flamand	Nathalie Labelle
Maire	Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

_____
Pierre Flamand
Maire